

## Manémeur

Le village se situe à 1,5 km au nord du bourg et à 500 m du château de Keravéon.

Après des faillites sur les exploitations à Kertanguy en MENDON et Kerstréant en BRECH, Yves LOTRAM (n°896) se retrouve depuis au moins 1713 au Manémeur. Agé d'environ 50 ans, il n'est plus laboureur, mais est domestique au service de monsieur de Keravéon (Georges de Talhouet), dont le château est à quelques pas du village. Il est remarié à Jeanne LE STRAT, mais de son premier mariage avec Marie KERGOSIEN (n°897), il lui reste au moins deux enfants parvenus à l'âge adulte : Julien (n°448), qui vit tant bien que mal à MENDON, et Vincente. En 1713, cette dernière âgée de 22 ans est domestique chez Jean KERGOSIEN de Kermané en BRECH. Au bout de trois mois de service, elle se retrouve enceinte de son maître. Yves LOTRAM vient alors en aide à sa fille dans une action contre ledit KERGOSIEN, qui promet alors en dédommagement 174L, dont 24L pour Yves. En 1715, il relance Jean KERGOSIEN pour 75L et 3 aulnes de toile. Il réside alors directement au château.

6E1662 – Minutes Jacques AUTHUEIL - 26/12/1713 (p)

### Témoins

- Vincente LOTRAM de Kermané en BRECH, assistée de Yves LOTRAM son père de Manémeur en ERDEVEN.
- Jean KERGOZIEN de Kermané en BRECH.

### Accord

Vincente LOTRAM est allée servir chez ledit KERGOZIEN en qualité de domestique pendant 8 à 9 mois. Elle y a demeuré, exclu ce jour, s'étant trouvée enceinte du fait dudit KERGOZIEN de près de 6 mois ou environ. Ledit Yves LOTRAM, en ayant eu connaissance, était dans le dessein et sur le point de présenter requête contre ledit KERGOZIEN pour avoir une provision et pourvoir à la pension de l'enfant, à son éducation et autres frais, même en réparation de l'honneur de ladite Vincente, mineure de 25 ans, perdu par une action criminelle pour ledit Jean KERGOZIEN homme marié, obligé de conserver ses domestiques de tout accident lorsqu'ils sont à son service. Mais les parties, ayant considéré le scandale et décriment qu'aurait pu faire ladite requête et la suite d'icelle, aussi bien que les frais, ont commencé et accordé à la somme de 174L, savoir au profit de Vincente 150L, et à Yves 24L, parce que ladite LOTRAM sera tenue de nourrir son enfant, pourvoir à son éducation.

Jean KERGOZIEN donnera 5L en argent et 3 aulnes de toile de réparaon pour loyer du temps qu'elle a été chez lui. Il paie immédiatement 24L à Yves et 30L à Vincente. Il paiera le restant de 120L en deux termes, l'un de 70L avec les 5L et les 3 aulnes au 29/08/1714, l'autre de 50L le 29/08/1715.

### Acte joint du 15/04/1715

Vincente LOTRAM de Keristes en PLOEMEL, autorisée de Yves LOTRAM son père domestique de monsieur de Queravéon et demeurant en sa maison de Queravéon en ERDEVEN, donne pouvoir et commission à Me Christophe MORICE, sergent royal en la cour d'Auray et demeurant à St Gildas, de contraindre par voie d'exécution en ses biens meubles Jean KERGOZIEN de Kermané en BRECH, faute de paiement de la somme de 75L et 3 aulnes de toile pour le premier terme du contrat du 26/12/1713, 20s pour reste du retrait dudit acte et 26s pour façon du présent pouvoir et les droits, sauf le contenu du second terme qui est 50L.

### Extrait de baptême du 15/06/1715 par Armel LE GARREC curé.

« Le 3 mai 1691 a été par moi soussignant baptisé Vincente LOTRAM, née le même jour du légitime mariage d'Yves LOTRAM et Marie KERGOSIEN ses père et mère. Parrain et marraine ont été Vincent GUEGANIC et Jeanne LOTRAM, en présence de Julien LE RUNIGO et Yves COURANT qui ne signent » (...)

Description du château de Keravéon en 1679 d'après le terrier royal (AN, P1517, f°2289)

*Lieu maison et manoir noble de Keravéon, situé en la paroisse d'Erdeven, avec ses édifices, chapelle d'armes, pavillons, tours et tourelles, haute et basse cour, grandes et petites écuries, (...), boulangeries, four, fournil, chenil avec de vieilles ruines d'un colombier.*

*La maison principale avec sa cour entourée d'eau et de douves et pomlains (?), au derrière de laquelle est un petit jardin et parterre à fleurs avec (...) et remparts, un petit bocage vers l'occident, et un petit verger vers l'orient, le grand jardin y joignant, au bas duquel est un labyrinthe et grand verger, le tout entouré de murs, avenues et promenades, au devant et côté de ladite maison, bois de haute futaie, taillis, semis et garennes, le tout s'entremesant (?) entourés de murailles fermant à grandes et petites portes, contenant ensemble 40 journaux de terre, joignant au chemin qui conduit au bourg d'Erdeven à Auray, et de plusieurs autres endroits aux terres de la métairie et tenues ci-après déclarées.*

*A cause de laquelle maison, ledit sieur déclarant a droit de prééminences et enfeu prohibitif en l'église St Pierre d'Erdeven, banc à accouoir proche le grand autel de ladite église du côté de l'évangile avec plusieurs écussons, armoiries de ses armes en vitres bossues et plates formes, tant au dedans qu'au dehors d'icelle.*